

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 1^{er} FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1^{er} février, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Louis Kéromest à Ploumagoar et en visio-conférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Etaient présents en visio-conférence :

GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusé : PRIGENT Christian



DELBU2022-02-014

PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS - RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - TRAVAUX DE SECURISATION DU SITE DE PLOURIVO : CONVENTION AVEC LE SMITRED

Au cours de l'année 2021, Guingamp-Paimpol Agglomération a sollicité l'assistance de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC) pour mener une étude de sécurisation sur le site de Plourivo co-exploité par Guingamp-Paimpol Agglomération et le SMITRED Ouest d'Armor.

Cette étude menée en concertation avec les services, s'est conclue par une réunion de présentation des résultats ayant conduit à une proposition de divers aménagements nécessaires pour les activités de Guingamp-Paimpol Agglomération et du SMITRED Ouest d'Armor.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé de recruter une assistance à maitre d'ouvrage pour, à partir de l'étude fournie par l'ADAC, concevoir, définir et assurer le bon suivi des travaux de VRD nécessaires à la sécurisation du site de Plourivo.

Il est proposé d'organiser la mise en œuvre commune de ce marché d'études et de désigner le SMITRED comme coordonnateur-mandataire qui assurera, à titre gratuit, la passation et l'exécution du marché. La partie des études afférentes au projet commun et aux aménagements mutualisés fera l'objet d'un conventionnement auprès du SMITRED afin d'établir les missions, le rôle du coordonnateur-mandataire et de fixer les modalités de remboursement.

Délibération

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- D'approuver la proposition qui lui est faite ;
- D'autoriser le Président à recruter un assistant à maître d'ouvrage et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à procéder aux règlements correspondants ;
- D'autoriser le Président à établir une convention avec le SMITRED afin de convenir les modalités de remboursement auprès de ce dernier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

